

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 8 décembre 2009 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs, Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Donald Mailly, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2009
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de novembre 2009
6. Dépôt de la correspondance
7. Rapport du comité de transport
8. Autorisation de signature – Mise en place du circuit Saint-Lin - Terrebonne
9. Autorisation de signature - Fin de l'entente relative à la fourniture d'un service de transport adapté pour les déplacements métropolitains
10. Nomination de l'officier délégué et de son substitut au comité d'admission du transport adapté
11. Demande de dérogation de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (A.P.H.V.L.) pour monsieur Jacques Caron
12. Service en disponibilité
13. Nomination des membres du Comité consultatif agricole
14. Nomination des délégués de comté
15. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins pour agir à titre de substitut à Tourisme Lanaudière
16. Contrat de la Société de gestion Charles Dubuc inc. – Service-conseil en communication, information et représentation
17. Contrat de la Société de gestion Charles Dubuc inc. – Service-conseil d'expertise et de consultation municipales

18. Renouvellement de la cotisation annuelle de Réal Hévey à l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec
19. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
20. Renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc.
21. Renouvellement des abonnements aux Publications CCH
22. Adhésion annuelle à Québec Municipal
23. Calendrier 2010 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins
24. Autorisation de paiement à la firme Bergeron, Boutillier, architectes – Étude d'avant-projet et programmation / Construction d'un bâtiment multifonctionnel / MRC Les Moulins
25. Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de construction et de démolition du Québec
26. Contrat de prolongation de garantie de Bell Canada – Entretien des équipements de télécommunication au 148, rue Saint-André à Terrebonne
27. Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne
28. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement # 97-29 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne
29. Rapport du Comité d'aménagement
30. Loisir et Sport Lanaudière : Mérite loisir Lanaudière 2010
31. Demande au CRT pour l'acquisition d'un terminal point de vente (TPV) auprès de Affiliated Computer Service Solution (ACS)
32. Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119
33. Période de questions
34. Clôture de la séance

7207-12-09 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7208-12-09 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7209-12-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2009

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2009 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7210-12-09 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 297 628,81\$ pour le mois de décembre 2009 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer décembre 2009*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-107 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 297 628,81\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7211-12-09 Liste des chèques émis au mois de novembre 2009

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2009 pour un montant de 2 013 304,54\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Novembre 2009*»).

ADOPTÉ

7212-12-09 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Décembre 2009* »).

ADOPTÉ

7213-12-09 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est

acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7214-12-09 Autorisation de signature – Mise en place du circuit Saint-Lin - Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le CRT de Lanaudière, à la demande de la MRC de Montcalm, veut mettre en place un circuit d'autobus en provenance de la Ville de Saint-Lin-Laurentides pour desservir le Cégep de Terrebonne et le terminus de Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de desservir les résidants du secteur de la Plaine pour permettre des déplacements sans correspondance vers le Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la proposition du CRT de Lanaudière et confirme sa participation financière au montant de 29 128,00\$ pour l'année 2010.

ADOPTÉ

7215-12-09 Autorisation de signature - Fin de l'Entente relative à la fourniture d'un service de transport adapté pour les déplacements métropolitains

CONSIDÉRANT QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) est à mettre en place un Programme d'aide au transport adapté métropolitain (ci-après appelé le « Programme ») et ce, de façon cohérente avec le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT compte débiter l'application de ce Programme dès le 1^{er} janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenue entre l'AMT et la MRC Les Moulins portant le titre « *Entente relative à la fourniture d'un service de transport adapté pour les déplacements métropolitains* » (ci-après appelé « l'Entente »), doit prendre fin le 31 décembre 2009 afin de permettre l'application des nouvelles modalités du Programme;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente prévoyait un préavis écrit de 90 jours préalablement à sa résiliation, l'AMT demande à la MRC Les Moulins d'apposer sa signature sur un document afin de confirmer son accord quant à la fin de l'Entente au 31 décembre 2009, étant entendu que le Programme sera applicable par la suite;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le document confirmant son accord quant à la fin de l'entente intervenue entre l'AMT et la MRC Les Moulins portant le titre

« Entente relative à la fourniture d'un service de transport adapté pour les déplacements métropolitains » au 31 décembre 2009, étant entendu que le Programme sera applicable par la suite.

ADOPTÉ

7216-12-09 Nomination de l'officier délégué et de son substitut au comité d'admission du transport adapté

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chacun des membres du comité d'admission est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des délégués se termine le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Odette Quevillon soit et est nommée officier délégué et que monsieur Daniel Pilon soit et est nommé substitut pour représenter la MRC des Moulins au comité d'admission conformément à la politique d'admissibilité au transport adapté, à compter du 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉ

7217-12-09 Demande de dérogation de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (A.P.H.V.L.) pour monsieur Jacques Caron

CONSIDÉRANT QUE madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (A.P.H.V.L.), a déposé une demande de dérogation pour monsieur Jacques Caron en ce qui a trait au délai de réservation (afin qu'il ne s'applique pas) ainsi que pour les journées statuées afin d'aller vers d'autres villes à travers le territoire de Lanaudière et ce, pour permettre à monsieur Jacques Caron de représenter ladite association au sein de différentes instances de concertation;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent, pour l'année 2010, la demande de dérogation présentée par madame Éloïse Tremblay, coordonnatrice de l'Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière (A.P.H.V.L.), pour monsieur Jacques Caron en ce qui a trait au délai de réservation (afin qu'il ne s'applique pas) ainsi que pour les journées statuées afin d'aller vers d'autres villes à travers le territoire de Lanaudière et ce, pour permettre à monsieur Jacques Caron de représenter ladite association au sein de différentes instances de concertation.

ADOPTÉ

7218-12-09 Service en disponibilité

CONSIDÉRANT QUE la personne assignée en disponibilité téléphonique la semaine

pour le service de transport adapté doit être compensée;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à compenser cette personne à raison de trois (3) heures de travail pour sa disponibilité téléphonique la semaine.

ADOPTÉ

7219-12-09 Nomination des membres du Comité consultatif agricole

Modifiée par :7290-02-10

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Gilles Gouger et Jocelyn Gagnon ainsi que de madame Nicole Beauregard, représentants des producteurs agricoles, viendront à échéance le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean Lavergne, représentant des citoyens, viendra à échéance le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de monsieur Daniel l'Espérance et de madame Denise Paquette, représentants du conseil municipal de la MRC Les Moulins, viendront à échéance le 31 décembre 2009;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Gilles Gouger et Jocelyn Gagnon ainsi que madame Nicole Beauregard, représentants des producteurs agricoles qui résident sur le territoire de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole pour une période de deux (2) ans.

QUE monsieur Jean Lavergne, représentant des citoyens, soit et est nommé afin de siéger au comité consultatif agricole pour une période de deux (2) ans.

QUE monsieur Daniel l'Espérance et madame Denise Paquette, représentants du conseil municipal de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole pour une période de deux (2) ans.

ADOPTÉ

7220-12-09 Nomination des délégués de comté

CONSIDÉRANT les articles 128 à 131 du *Code municipal* relatifs à la nomination des délégués de comté;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE soient et sont nommées, madame Marie-Josée Beaupré et madame Denise Paquette, déléguées de comté. Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, est délégué ex-officio.

ADOPTÉ

7221-12-09 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins pour agir à titre de substitut à Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE madame Denise Cloutier représentait la MRC Les Moulins, à titre de substitut, au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution # 6953-04-09;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée pour représenter, à titre de substitut, la MRC Les Moulins, au conseil d'administration de Tourisme Lanaudière.

ADOPTÉ

7222-12-09 Contrat de la Société de gestion Charles Dubuc inc. – Service-conseil en communication, information et représentation

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire retenir les services professionnels d'un conseiller aux affaires métropolitaines pour assurer un support technique aux élus quant aux différentes prises de position métropolitaine;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société de gestion Charles Dubuc inc.;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC les Moulins accepte et retienne l'offre de service-conseil en communication, information et représentation de la Société de gestion Charles Dubuc inc., pour un montant de 620,24\$, incluant les taxes, en frais fixes mensuels, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

ADOPTÉ

7223-12-09 Contrat de la Société de gestion Charles Dubuc inc. – Service-conseil d'expertise et de consultation municipales

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire retenir les services professionnels d'un conseiller aux affaires métropolitaines pour assurer un support technique aux élus quant aux différentes prises de position métropolitaine ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société de gestion Charles Dubuc inc.;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus exposé, fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC les Moulins accepte et retienne l'offre de service-conseil d'expertise et

de consultation municipale de la Société de gestion Charles Dubuc inc., pour un montant de 1 202,07\$, incluant les taxes, en frais fixes mensuels, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

ADOPTÉ

7224-12-09 Renouvellement de la cotisation annuelle de Réal Hévey à l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de Réal Hévey à l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec ;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec, la cotisation annuelle de Réal Hévey au montant de 208,82\$, incluant les taxes, pour l'année 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-108 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 208,82\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2020-494 « *Sécurité incendie - Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7225-12-09 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-109 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation - Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7226-12-09 Renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc., pour le *Code civil du Québec* et le *Code de procédure civile du Québec*, au montant de 118.66\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Éditions Wilson & Lafleur inc, un montant de 118,66\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement des *Code civil du Québec* et *Code de procédure civile du Québec* et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-110 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 118,66\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7227-12-09 Renouvellement des abonnements aux Publications CCH

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements aux Publications CCH ltée, au montant de 246,75\$, incluant les taxes, pour le *Code des municipalités et lois principales et complémentaires* et au montant de 383,25\$, incluant les taxes, pour les *Règlements concernant les municipalités du Québec*;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Publications CCH ltée, un montant de 246,75\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement au *Code des municipalités, lois principales et complémentaires* et un montant de 383,25\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement des *Règlements concernant les municipalités du Québec* et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-111 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 630,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7228-12-09 Adhésion annuelle à Québec Municipal

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal (service internet);

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Québec Municipal, l'adhésion annuelle au service internet de Québec Municipal, au montant de 846,56\$, incluant les taxes et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-112 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 846,56\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7229-12-09 Calendrier 2010 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* a été modifié, en juin 2008, pour exiger des MRC l'adoption d'une résolution, avant le début d'une prochaine année civile, établissant le calendrier des séances régulières du conseil (articles 148 et 148.0.1) ;

CONSIDÉRANT le calendrier intitulé « *Séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2010* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le calendrier intitulé « *Séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2010* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal*.

ADOPTÉ

7230-12-09 Autorisation de paiement à la firme Bergeron, Boutillier, architectes – Étude d'avant-projet et programmation / Construction d'un bâtiment multifonctionnel / MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le mandat donné par le conseil par la résolution n° 6848-01-09 ;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'avant-projet et programmation est complétée pour la période se terminant le 31 mars 2009 selon le concept présenté au conseil;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de 16 510,17\$ à la firme Bergeron, Boutillier, architectes.

ADOPTÉ

7231-12-09 Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de construction et de démolition du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, les 25 et 26 février 2010, à Saint-Hyacinthe, sous le thème « *Zéro déchet* »;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit et est autorisé à assister au colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, les 25 et 26 février 2010, à Saint-Hyacinthe. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-113 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 440,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Dépenses législatives – Congrès, Colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7232-12-09 Contrat de prolongation de garantie de Bell Canada – Entretien des équipements de télécommunication au 148, rue Saint-André à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les équipements de télécommunication au 148, rue Saint-André à Terrebonne sont présentement entretenus par Bell Canada en vertu d'un contrat de service de maintenance / de prolongation de garantie;

CONSIDÉRANT QUE le dit contrat arrivera bientôt à échéance;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a transmis à la MRC Les Moulins, en date du 27 novembre 2009, un avis de renouvellement du contrat de service de maintenance / de prolongation de garantie pour les équipements de télécommunication au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour la période du 6 février 2010 au 5 février 2011, au montant de 798.36\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite renouveler ledit contrat de service de maintenance / de prolongation de garantie;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Bell Canada la somme de 798,36\$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat de service de maintenance / de prolongation de garantie pour les équipements de télécommunication au 148, rue Saint-André à Terrebonne, pour la période du 6 février 2010 au 5 février 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-114 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 798.36\$, excluant les taxes, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipement informatique* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7233-12-09 Avis de motion pour modifier le règlement # 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne

Madame Marie-Josée Beaupré donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne et demande une dispense de lecture.

7234-12-09 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement # 97-29 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1 à 97-9, 97-11 à 97-17, 97-19 à 97-26 et 97-28;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma

d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2009 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-29 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin de redéfinir le développement aux environs des secteurs Seigneurie Du Chêne à Mascouche et Angora à Terrebonne.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-29 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement numéro 97-29 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-29 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un avis sur le projet de règlement numéro 97-29, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

7235-12-09 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7236-12-09 Loisir et Sport Lanaudière : Mérite loisir Lanaudière 2010

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Lanaudière sollicite la MRC Les Moulins pour devenir l'hôte du Mérite sportif Lanaudois 2010, événement de reconnaissance régional des bénévoles et organismes oeuvrant dans le domaine du loisir et du sport dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le Mérite loisir Lanaudois, qui est à sa 10^e édition, a pour but de souligner le travail des femmes et des hommes de notre région qui, dans leur secteur d'activité, se sont distingués par la qualité exceptionnelle de leur implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE, pour soutenir la présentation de ce moment mémorable, Loisir et Sport Lanaudière compte sur une participation de 3 000\$ de la part de la MRC et invite monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, à agir à titre de président d'honneur de cet

événement;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser une somme de 3 000,00\$ à Loisir et Sport Lanaudière dans le cadre de l'événement Mérite loisir Lanaudois 2010 et accepte l'invitation de Loisir et Sport Lanaudière afin que monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, agisse à titre de président d'honneur de cet événement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-115 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 000,00\$, poste budgétaire 2110-311 « *Législation - Frais de représentation* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7237-12-09 Demande au CRT pour l'acquisition d'un terminal point de vente (TPV) auprès de Affiliated Computer Service Solution (ACS)

CONSIDÉRANT la demande de l'agence de vente Pharmaprix pour obtenir un terminal point de vente supplémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à demander au CRT de Lanaudière d'acquérir un terminal point de vente (TPV), pour l'agence de vente Pharmaprix, pour un montant de 3 027,01\$, le tout tel que prévu à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7238-12-09 Autorisation de paiement à la Ville de Mascouche - Règlement d'emprunt numéro 119

CONSIDÉRANT la réclamation détaillée datée du 8 décembre 2009, transmise par la Ville de Mascouche à la MRC Les Moulins, au montant de 27 864,11\$, dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'annexe « D » du règlement numéro 119 de la MRC Les Moulins, stipulant que la Ville de Mascouche reçoit dans les trente (30) jours de la transmission de cette réclamation détaillée, les paiements de remboursement en provenance de la MRC et ce, jusqu'à concurrence de la dépense décrétée par le règlement numéro 119;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la Ville de Mascouche, la somme de 27 864,11\$, conformément à l'article 9 de l'annexe « D » du règlement d'emprunt numéro 119 de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-116 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 27 864,11\$, poste budgétaire 2610-421 «*Stabilisation Berges Mascouche*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Madame Micheline Mathieu, citoyenne de Terrebonne, demande une copie du calendrier 2010 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins, adopté par le conseil, par la résolution numéro 7229-12-09. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, s'informe des plus récents développements relativement aux dossiers suivants : train de l'Est, transport métropolitain et carte OPUS.

7239-12-09 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier